

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT – PAD4

Adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé à l'étranger

Inscription :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat.e conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat.e, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un deuxième cycle universitaire en droit réussi à l'étranger ("étudiants PAD4")¹.

Les étudiant.e.s « PAD4 » obtiennent le titre de Master en droit à l'issue de deux années académiques.

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidat.e.s non assimilé.e.s aux étudiant.e.s européen.ne.s et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidat.e.s qui ne sont pas titulaires d'au moins un diplôme en langue française.

Programme du master en droit - PAD4 :

Les étudiant.e.s PAD4 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiant.e.s doivent réussir 120 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme, principalement composé de droit national belge, s'effectue en deux années académiques (bloc 1 et bloc 2).**

PREMIÈRE ANNÉE (BLOC 1), 60 CRÉDITS :

DROI-C-4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif	<i>10 crédits</i>
DROI-C-3003	Droit de l'Union européenne	<i>10 crédits</i>
DROI-C-4018	Droit de la procédure civile et pénale	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4048	Droit des contrats et de la responsabilité	<i>10 crédits</i>
DROI-C-4017	Repères méthodologiques en droit belge	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4033	Droit des sociétés et des associations	<i>10 crédits</i>
DROI-C-4027	Droit de la sécurité sociale	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4002	Méthodologie de la recherche et de la rédaction	<i>5 crédits</i>

DEUXIÈME ANNÉE (BLOC 2), 60 CRÉDITS :

Tronc commun (20 crédits) :

DROI-C-5000	Droit fiscal	<i>10 crédits</i>
DROI-C-5001	Droit international privé	<i>5 crédits</i>
DROI-C-5021	Droit de l'environnement	<i>5 crédits</i>

¹ Veuillez noter que, sous réserve de l'examen de leur dossier, les étudiant.e.s titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé **dans l'Espace économique européen** (ou en Suisse) **incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits** équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté, bénéficient du statut PAD1 et se voient attribuer un autre programme.

Cours de finalité (30 crédits) :

La liste des cours de finalité (finalité droit économique et social, finalité droit civil et pénal, finalité droit public et international) est disponible dans le programme en ligne du master en droit à la rubrique cours de finalité <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#programme>

Travail de fin d'études	<i>15 crédits</i>
Trois cours de finalité (liste 1)	<i>15 crédits</i>

Cours à option (10 crédits) :

2 cours à choisir parmi la liste des cours à option libre	<i>10 crédits</i>
---	-------------------

TOTAL DU PROGRAMME : 120 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiant.e.s PAD4 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme :

- DROI-C-4019 Principes généraux de droit constitutionnel et administratif
- DROI-C-4048 Droit des contrats et de la responsabilité
- DROI-C-4002 Méthodologie de la recherche et de la rédaction

Ils.elles sont, par défaut, dispensé.e.s des travaux pratiques des autres cours. Ils.elles peuvent néanmoins s'inscrire, sur base volontaire, aux travaux pratiques des cours suivants :

- DROI-C-4033 Droit des sociétés et associations
- DROI-C-5000 Droit fiscal
- DROI-C-5001 Droit international privé

Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

Nous demandons aux étudiant.e.s de se connecter aux permanences Teams organisées par les secrétariats étudiants, afin d'être intégré.e aux groupes de TP le plus rapidement possible, et ce même si leur inscription n'est pas encore finalisée. Les informations pratiques concernant ces permanences sont reprises ici : <https://droit.ulb.be/fr/navigation/procedure-inscription-tp>.

Programme annuel de l'étudiant.e (PAE) :

Une fois le processus d'inscription terminé, le.a candidat.e trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il.elle est inscrit.e.

Il appartient à l'étudiant.e de s'assurer qu'il.elle effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Séjour à l'étranger :

Les étudiant.e.s PAD4 ne peuvent pas postuler pour un séjour dans une autre institution à l'extérieur de la Belgique (Erasmus).

En revanche, il est possible, moyennant le respect de la procédure de sélection imposée à tous les étudiant.e.s, de postuler aux séjours Erasmus Belgica permettant de passer un quadrimestre dans une autre université en Belgique. Attention, il faudra veiller à respecter l'équilibre du programme (nombre de cours de finalité/cours à option libre) et prendre des cours équivalents dans les institutions partenaires.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez tout au long de l'année académique différents formulaires à remplir ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD4.